



PROCÈS-VERBAL

10

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **JEUDI 2 JUILLET 2020** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu à huis clos avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS AU SIÈGE SOCIAL :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général

Monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif

SONT PRÉSENTS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle vingt-deux (22) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR MODIFIÉ** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-099 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 3 JUIN 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 juin 2020.

CA-2020-100 ADJUGER SIX (6) CONTRATS
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC., R2I INC. ET COMPUGEN INC
ACQUISITION DE SERVEURS, D'UNITÉS DE STOCKAGE ET DE RENOUVELLEMENT DE
LICENCES LOGICIELS
6000004794

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, six (6) contrats pour l'acquisition de serveurs, d'unités de stockage et de renouvellement de licences logiciels :

Bloc 1 - Informatique Pro-contact Inc., un contrat pour l'acquisition de serveurs, rack et options, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 2 606 641,40 \$ taxes non incluses;

Bloc 3 - Informatique Pro-contact Inc., un contrat pour l'acquisition de librairie de cassettes, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 22 993,91 \$ taxes non incluses;

Bloc 4 - R2i Inc., un contrat pour le stockage de type IBM pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 2 022 878,72 \$ taxes non incluses;

Bloc 5 - Compugen Inc, un contrat pour l'acquisition de licences et de renouvellement pour le logiciel Ivanti, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 181 343,80 \$ taxes non incluses;

Bloc 6 - Compugen Inc, un contrat pour l'acquisition de licences et de renouvellement pour le logiciel Citrix, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 283 497,14 \$ taxes non incluses;

Bloc 7 - R2i Inc., un contrat pour l'acquisition de licences et de renouvellement pour le logiciel Veeam, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, au montant de 296 658,85 \$ taxes non incluses;

Au montant de 5 414 013,82 \$ plus les taxes de 810 748,57 \$, pour un montant maximum pour la Société de **6 224 762,39 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public **6000004794** et à la soumission produite par les Adjudicataires;

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne	Divers

CA-2020-101 MANDATS POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ ET
ADJUGER UN CONTRAT
C.P.U. DESIGN INC.
ACQUISITION DE TERMINAUX PORTATIFS ROBUSTES
6000004260

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'accepter les mandats suivants pour procéder à un appel d'offres regroupé, en leur nom respectif et pour la Société de transport de Montréal (STM), pour un contrat pour l'acquisition de terminaux portatifs robustes :

- Pour le Réseau de transport de Québec (RTC) en vertu d'une résolution adoptée lors d'une assemblée ordinaire de son conseil d'administration tenue le 30 octobre 2019 (Résolution 19-86) (le « Mandat RTC »);
- Pour le Réseau de transport métropolitaine (RTM), aussi connu sous le nom « EXO », en vertu de la décision de son directeur général en date du 24 janvier 2020 (le « Mandat RTM »); et
- Pour l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM), en vertu de la décision de son directeur général en date du 10 juin (le « Mandat ARTM »).

2° d'adjuger à « **C.P.U. DESIGN INC.** », pour et au nom du **RTC**, du **RTM (EXO)**, de **l'ARTM** et de la **STM**, un contrat d'acquisition de terminaux portables robustes pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2027, au montant global de 994 136,02 \$ plus les taxes de 148 871,88 \$, pour un montant forfaitaire de 1 143 007,90 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000004260, et à la soumission produite par l'Adjudicataire, et ventilé de la façon suivante :

- a) Pour la STM, au montant de 660 053,88 \$, plus les taxes de 98 843,07 \$, pour un montant maximum de 758 896,95 \$, toutes taxes incluses;
- b) Pour le RTC, au montant de 57 419,08 \$, plus les taxes de 8 598,51 \$, pour un montant maximum de de 66 017,59 \$, toutes taxes incluses, conformément au Mandat RTC;
- c) Pour le RTM (EXO), au montant de 189 134,86 \$, plus les taxes de 28 322,95 \$, pour un montant maximum de 217 457,81 \$, toutes taxes incluses, conformément au Mandat RTM;
- d) Pour l'ARTM, au montant de 87 528,20 \$, plus les taxes de 13 107,35 \$, pour un montant maximum de de 100 635,55 \$, toutes taxes incluses, conformément au Mandat ARTM;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **758 896,95\$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000004260).

	IMPUTATION
Compte	567110
Ordre interne	510516
Règlement d'emprunt	R-151

CA-2020-102 ADJUGER UN CONTRAT
LES INDUSTRIES ROUILLARD INC.
ACQUISITION DE CHAISES DE BUREAU
6000005460

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à l'entreprise « **Les industries Rouillard inc.** » un contrat d'acquisition de chaises de bureau, pour la période du 3 juillet 2020 au 2 juillet 2023, au montant de 1 502 909,88 \$, plus les taxes de 225 060,75 \$, pour un montant maximum de **1 727 970,64 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000005460, et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	568110
Ordre interne	Divers

CA-2020-103 ADJUGER TROIS (3) CONTRATS
MÉTALLIFER (2009) LTÉE ET DOMREX PHARMA INC.
ACQUISITION DE MASQUES JETABLES
6000006427

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, trois (3) contrats pour l'acquisition de masques jetables :

Bloc 1 - **MÉTALLIFER (2009) LTÉE**, pour la période du 2 juillet 2020 au 1 octobre 2020, au montant de 192 000,00 \$ taxes non incluses;

Bloc 2 - **DOMREX PHARMA INC.**, pour la période du 2 juillet 2020 au 1 octobre 2020, au montant de 158 000,00 \$ taxes non incluses;

Bloc 3 - **DOMREX PHARMA INC.**, pour la période du 2 juillet 2020 au 1 octobre 2020, au montant de 158 000,00 \$ taxes non incluses;

au montant de 508 000,00 \$ plus les taxes de 76 073,00 \$, pour un montant maximum de **584 073,00 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public **6000006427** et aux soumissions produites par les Adjudicataires.

	IMPUTATION
Compte	161010

CA-2020-104 ADJUGER UN CONTRAT
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA STM
6000004099

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à « **Industrielle Alliance, Assurance et services financiers Inc.** » un contrat pour le régime d'assurance collective des employés de la STM, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2030, au montant de 645 355 047,00 \$, plus les taxes de 58 081 954,23 \$

le tout pour un montant maximum pour la Société de **703 437 001,23 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000004099).

	IMPUTATION 1
Centre	1
Compte	519304

CA-2020-105 AUTORISER UNE AUGMENTATION D'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
PROMOTIONS SPEED INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE AGENCE DE PROMOTION
STM-5586-11-16-25
RÉSOLUTION CA-2017-128

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels pour une agence de promotion, adjugé à la firme « **PROMOTIONS SPEED INC.** », afin d'ajouter un montant supplémentaire de 249 246,50 \$, plus les taxes de 37 324,66 \$, pour un montant maximum de **286 571,16 \$** toutes taxes incluses.

	IMPUTATION
Centre	type "U"
Compte	551590

CA-2020-106 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
ENTRE LA STM ET LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL
(CSEM)
DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉFECTION DE LA MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ET
D'ACCESSIBILITÉ DE LA STATION DE MÉTRO MCGILL
10407405-1

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Société (**STM**) et la Commission des services électriques de Montréal (**CSEM**) dans le cadre du projet de la réfection de la membrane d'étanchéité et d'accessibilité de la station de métro McGill (Projet McGill) visant à recevoir un mandat par la CSEM pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur réseau pour un montant de 651 874,73\$ plus les taxes de 97 618,24\$

le tout pour un **crédit** maximum pour la Société de **749 492,97 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	212230
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2020-107 AUTORISER
ENTRE LA STM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - ACQUISITION DE 153 VOITURES
ADDITIONNELLES MPM10

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la convention d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le projet d'acquisition de 153 voitures additionnelles MPM10 ci-après appelé le "Projet 17 trains Azur";
 - 2° d'autoriser le président du conseil d'administration et le secrétaire corporatif de la STM à signer la convention d'aide financière concernant l'aide financière du "Projet 17 trains AZUR" pour un montant de 300 854 985 \$, incluant les taxes nettes et les frais financiers, pour la subvention du gouvernement du Québec et pour un montant de 215 042 302 \$, incluant les taxes nettes, pour la subvention du gouvernement du Canada tel que prévu au décret n° 1350-2018 du 7 novembre 2018.

CA-2020-108 MODIFIER LA POLITIQUE CORPORATIVE PC3.04 « REMBOURSEMENT DE DÉPENSES
(RATTACHÉES À CERTAINES FONCTIONS) »

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de modifier la politique corporative intitulée « Remboursement de dépenses (rattachées à certaines fonctions) » (PC3.04) adoptée le 11 février 1998, selon le projet soumis en annexe.

CA-2020-109 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT MOTIVÉ DES DÉPENSES ET DES
CONTRATS AUTORISÉS PAR LE PRÉSIDENT
4412648 CANADA INC. (AZZURI BLUE KNITTING MILLS) ET 9133-4185 QUÉBEC INC.
(NORTHERN SOUVENIRS)
ACQUISITION DE COUVRE-VISAGE LAVABLES POUR LA CLIENTÈLE

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport motivé de la dépense décrétée et des contrats autorisés par le président du conseil d'administration de la STM daté du 19 juin 2020, conformément à l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S.30.01), pour l'acquisition de couvre-visage lavables auprès des fournisseurs **4412648 CANADA INC. (AZZURI BLUE KNITTING MILLS)** et **9133-4185 QUÉBEC INC. (NORTHERN SOUVENIRS)**.

CA-2020-110 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT MOTIVÉ DES DÉPENSES ET DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE PRÉSIDENT PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. ET MIZARED INC. ACQUISITION DE PANNEAUX DE PROTECTION CHAUFFEUR ET ACQUISITION DE PANNEAUX EN COROPLAST ET AUTOCOLLANTS

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport motivé des dépenses décrétées et des contrats autorisés par le président du conseil d'administration de la STM daté du 25 juin 2020, conformément à l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S.30.01), pour l'acquisition de panneaux de protection chauffeur auprès du fournisseur **PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.** et pour l'acquisition de panneaux en Coroplast et autocollants auprès du fournisseur **MIZARED INC.**

CA-2020-111 AUTORISER UN MANDAT VILLE DE MONTRÉAL RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS L'AVENUE DES CANADIENS-DE-MONTRÉAL

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° autoriser un mandat de la Société de transport de Montréal (**STM**) à la **Ville de Montréal** pour la réalisation de travaux de reconstruction des infrastructures dans l'avenue des Canadiens-de-Montréal au montant de 286 000,00 \$, plus les taxes de 42 828,50 \$, pour un montant forfaitaire de **328 828,50 \$** toutes taxes incluses.
- 2° autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.
- 3° autoriser la direction Affaires juridiques de la STM à rédiger une entente entre les parties, laquelle sera élaborée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente annexé à la présente.

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	320234

CA-2020-112 ADOPTER LA DÉCLARATION SUR LE RACISME ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES

CONSIDÉRANT la recommandation du président du Conseil

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ à l'unanimité

Il est

RÉSOLU d'adopter la déclaration sur le racisme et discrimination systémiques jointe à cette résolution.

CA-2020-113 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 07.

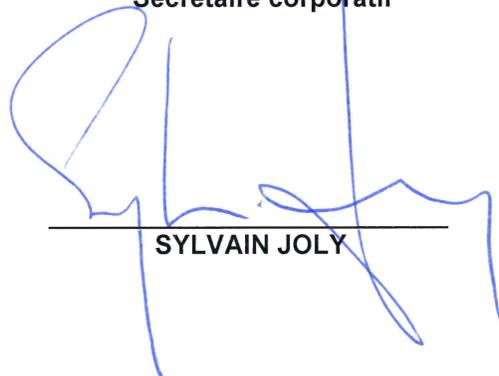
Les résolutions CA-2020-098 à CA-2020-113 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE JEUDI 2 JUILLET 2020 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Mrs Mariana Russo	<i>"With the new policy of only admitting people that are wearing masks, how can you ensure they won't gain access to the buses/metros and remove the mask during the ride?"</i>
Le Président	The government will issue a decree with the specific rules about wearing the mandatory masks in the metro and in the buses. We will be able to say more about how we will enforce that rule at that moment. Everyone has to make sure that the rule is respected. We would not be able to have an inspector behind every client. Every citizen has a role to play in wearing a mask.
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
Monsieur Olivier Lesage Villeneuve	<i>« Bonjour, je voudrais savoirs suite à l'annonce du port obligatoire des masques dans les transports en commun émises par le gouvernement provincial je voudrais savoir les mesures de la STM par rapport à ses employés syndiqués non syndiqués.</i>
	<i>J'ai déplorer aujourd'hui lundi le 29 juin des chauffeurs qui sont pas en présence de aucun passagers, ils sont coller et ils sont à moins de 2 mètres de distance, ils ne porte pas de masque. Je voudrais savoirs suite à annonce du gouvernement provincial sur le port du masque obligatoire dans les transports en commun.</i>
	<i>Allez-vous faire des mesures disciplinaires auprès des employés syndiqués et non syndiqués qu'ils ne respectent pas le port de masque obligatoire dans les transports en commun. Si c'est applicable pour les employés de la STM qu'ils sont syndiqués ou non syndiqués. »</i>
Le Président	Éventuellement, les chauffeurs seront protégés par un Plexiglas et ils ne seront pas obligés de porter de masque. Les employés de la STM qui utilisent les transports en commun pour se rendre au travail devront porter le masque. Les employés du réseau porteront le masque de procédures car cela fait partie des exigences de la CNESST. En ce qui concerne la clientèle, avec le nombre de passagers, il se peut que certaines personnes ne portent pas le masque dans les premiers jours de la mise en place de cette règle et les passagers devront aussi être tolérants entre eux.
Le directeur général	Nous demandons à nos employés de respecter la distanciation et les sensibilisons continuellement en leur rappelant les normes de sécurité.
<hr/>	
<u>QUESTION 3</u>	
Monsieur Jean-Baptiste Henry	<i>« A vous du Conseil d'administration de la STM A titre de Montréalais je me permets de questionner pourquoi dans vos projets d'amélioration du transport en commun on n'a jamais abordé l'aspect du recours à des trolleybus ?</i>
	<i>- Leur usage permettrait des économies importantes en terme d'infrastructures : pas de rails à installer.</i>
	<i>- Il s'agit d'une technologie connue depuis des décennies.</i>
	<i>- Il permettent l'usage d'hydro-électricité fort disponible et économique au Québec.</i>

- Ils évitent le recours à des véhicules électriques de technologie étrangère qu'il faudrait recharger à des intervalles plus ou moins fréquents selon les saisons.
 - Ces véhicules non prisonniers de rails peuvent contourner des obstacles et en d'autres pays on les trouve en version articulée.
 - Enfin ce véhicule pourrait être assemblé chez nous.
- Merci et bonne journée. »

Le Président

Il y a environ huit (8) ans, nous avons étudié cette question. La décision avait été prise à l'époque de ne pas le faire pour toutes sortes de raison notamment à cause de l'évolution de la technologie du bus électrique, qui est d'ailleurs fabriqué au Québec et au Canada, et de l'amélioration de son autonomie. Plusieurs villes qui ont un système de trolleybus le conservent mais les autres villes introduisent les véhicules électriques à cause de leur autonomie. C'est pour cette raison que nous avons opté pour le véhicule électrique et c'est la direction vers laquelle le gouvernement du Québec se dirige. À compter de 2025, il souhaite que la STM n'acquière plus de bus hybride ou diesel mais des bus électriques. Nous en aurons une trentaine sur la route au cours de l'année, nous en avons déjà sur la ligne Monk et celle-ci deviendra la première ligne de bus 100% électrique au Canada. Ce dont nous sommes très fiers.

QUESTION 4

Madame Valérie Rioux

« Considérant l'installation imminente de barrières physiques dans les autobus afin de protéger les chauffeurs;
 Considérant l'obligation imminente de porter le masque dans les transports en commun;
 Quand les sièges réservés aux personnes à mobilité réduite situés à l'avant des autobus pourront être utilisés de nouveau? »

Le Président

La CNESST et la Santé publique nous demandent encore de respecter les 2 mètres entre le chauffeur et les clients. Donc, le siège derrière le chauffeur ne sera pas utilisable pour l'instant. Cependant, nous sommes en train d'identifier un autre siège qui temporairement pourrait être réservé aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes sensibles à cette demande et nous trouverons une solution pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir avoir un siège réservé le plus près du chauffeur possible.

QUESTION 5

Monsieur Jean Tremblay

« Bonjour,
 Serait-il possible svp de vérifier la faisabilité d'ajouter un arrêt supplémentaire sur la ligne 18 Beaubien en direction Est à la Place Versailles, soit à l'intersection de la rue Curatteau?

Ceci offrirait un accès plus direct au supermarché Maxi et serait très utile, surtout dans un contexte de reconfinement potentiel qui ferait en sorte qu'il serait à nouveau impossible de parcourir le centre commercial de l'intérieur. Merci beaucoup!»

Le Président

Cette demande sera analysée et nous verrons ce qu'il est possible de faire. Au-delà de l'amélioration de l'accessibilité pour la clientèle, les aspects de sécurité et de faisabilité sont aussi considérés. Un suivi sera fait. Nous avons vos coordonnées et nous vous ferons part des conclusions.

Suivi L. Lebrun

QUESTION 6

Mrs. Eliane Servant

"On Saturday the 27th at around 11am, I went to metro viau. My card didn't work so I asked the guy in the cabin if he could open the gate . He misgendered me and when I corrected him he gave me

Mister-Miss as a pronoun. Then proceeded to the dispenser with me to verify my card. When he saw it didn't work he just left. I came back an hour later having found the problem, asked him if I could talk to a supervisor, he misgendered me again then laughed and told me there was no such thing then gave me your useless comment and suggestion number.

Is the STM openly transphobe? Is the STM main mission the accumulation of wealth? How can you make your employees responsible for their behavior? Those are my question thanks for reading”

Le Président

I consider this as a complaint. Our customer service will make an inquiry about that and they will communicate with you by email. STM is not transphobe and is very open to diversity. STM has participated to the “défilé de la fierté” for the last 3 years and we would have been there this year if there were a pride. We are constantly doing efforts towards diversity.

Suivi : M. Lafrance

QUESTION 7

Ace Baldwin

“Board members, we could not reach you by email, as your email addresses are not available to the public you serve.

Will you, members of the STM board, publish your contact information, specifically email addresses, on the STM website? We request it be placed along with your photo and name at <http://www.stm.info/en/about/corporate-governance/board-members>”

Le Président

I absolutely have no objection about that. I receive a lot of comments or messages through Facebook, Twitter and members of the board get comments with other modes. We have no objection of adding our emails on the Website and we will do it as soon as possible.

Suivi : M. Lafrance

Le président a identifié chacune des personnes pour les questions 8 à 23. Les questions portent sur le pouvoir des inspecteurs et ont été regroupées. La réponse se trouve à la fin du document.

The chairman identified each person for questions 8 to 23. The questions relate to the power of inspectors and have been grouped together. The answer can be found at the end of the document.

QUESTION 8

Mrs Léa Monty

“Will you prevent inspectors gaining special constable powers?

We have seen the Defund the Police movement getting bigger and bigger, and I believe it is essential that we keep public transport safe and welcoming.

If you let the inspectors get more power, I am worried for the Black folk, Indigenous people, people of colour, and the homeless becoming targeted. Public transport is public. It is for all.

If you could spend money on increasing inspectors and their power, why not spend that towards making public transport more accessible and less expensive?”

QUESTION 9

Mr Jared Chevalier

“I oppose the proposal to give STM inspectors special constable status, due to a variety of serious concerns regarding abuse of

power, police violence, and injustice. To the extent that this proposal moves forward, what measures will be taken to ...

- a) Prevent abuse of power? (Including discrimination, violence, and data privacy violation, and other corruption.)
- b) Record and document all interactions with the public?
- c) Provide independent oversight and recourse for reporting abuse?
- d) Adequately vet and train all agents with these powers?
- e) Ensure that agents responsible for any abuse/injustice will permanently lose these powers?"

QUESTION 10

Mme Clémentine Verhaegen

"Please reconsider giving special constable status to STM inspectors. We've seen recently how ingrained prejudices are in society, even in well meaning individuals. The risk of harming vulnerable people is too great."

QUESTION 11

Ace Baldwin

"Will you now publicly commit to preventing inspectors from gaining special constable powers? 15,000 Montrealers believe you should and want an answer: <http://chnq.it/vLzxkZShnc>

Will you commit to never allowing STM inspectors to wield special constable powers? Vous engagez-vous à ne jamais autoriser les inspecteurs de la STM à avoir des pouvoirs spéciaux de constable?"

QUESTION 12

Mr. Taylor Smith

"We ask you to commit to NOT providing special constable status to the STM inspectors."

QUESTION 13

Mrs. Kira London-Nadeau

"I am writing to express my firm opposition toward giving STM officers special constable powers. This is a regression toward more policing, more surveillance and more punishment when we are in the streets demanding a reduction of these things which continue to produce and exacerbate violence disproportionately toward Black and Indigenous people, queer and trans people, mad and disabled people, unhoused people, people who use drugs, and especially people at the intersection of these realities. Giving STM inspectors power to police is a move that will directly produce more violence against these people who already face unacceptable structural and social marginalization, and it should be immediately rejected."

QUESTION 14

Mrs Alicia Mallette

"Hi, My question is regarding the special powers you're trying to acquire for your inspectors. Given the recent events showcasing the extent of systemic issues such as racial profiling and police brutality in law enforcement, how do you believe the addition of these special powers will help in keeping STM users safe?"

Moreover, some would say that with additional powers should come greater accountability, and considering the difficulty of holding law enforcement officers accountable for their actions when they infringe on the rights of citizens, what measures, if any, do you intend on implementing to ensure your agents are held accountable should any abuse be committed?"

QUESTION 15

Elisabeth Martin

"Will the STM board commit to never providing special constable power to its inspectors?"

QUESTION 16

Alli Trudel

"I would like to demand you commit to never giving their inspectors special constable powers. They shouldn't be able to make arrests, we already have enough cops for that. Also, black, indigenous folks and people of colour experience enough harrassment from security figures as it is."

QUESTION 17

Jude A. Duluth

"I would like to demand you commit to never giving their inspectors special constable powers. They shouldn't be able to make arrests, we already have enough cops for that. Also, black, indigenous folks and people of colour experience enough harrassment from security figures as it is."

QUESTION 18

Amélie Trudel

"I would like to demand you commit to never giving STM inspectors special constable powers. They shouldn't be able to make arrests, we already have enough cops for that. Also, black, indigenous folks and people of colour experience enough harrassment from security figures as it is."

QUESTION 19

Mrs. Luna Graysen

"I would like to demand you commit to never giving STM inspectors special constable powers. They shouldn't be able to make arrests, we already have enough cops for that. Also, black, indigenous folks and people of colour experience enough harrassment from security figures as it is."

QUESTION 20

Mrs. Anne Tifah

"will you NOT expand the powers of the STM pigs and instead abolish them and all other punitive fare enforcement measures? transit is a human right."

QUESTION 21

Mrs. Alexandra Holtom

"Why does the STM believe it is appropriate for them to act like police officers when they are not? Why does the STM want to perpetuate systemic discrimination and oppression against Black, Brown, and Indigenous people living in Montreal? Why does the STM not invest in intervention workers who are specially trained to support people in distress instead of granting STM constable special powers?"

QUESTION 22

Mr. Tyler Addey-Jibb

"Will you commit to never allowing STM inspectors to wield special constable powers?"

QUESTION 23

Mrs. Liza Perreault

"Will you allow to never allowing stm inspectors to wield special constable powers?"

QUESTIONS 8 - 23

Elles portent sur le pouvoir des inspecteurs
They relate to the power of inspectors

Le Président

Cette question a été soulevée il y a plusieurs mois et il y a un processus en cours. Cette demande a été faite au gouvernement du Québec pour le changement de statut. La démarche est encadrée par un expert en matière de relations avec les policiers. Il se nomme Rémi Boivin et est professeur à l'Université de Montréal. Il est aussi en lien avec l'Institut de Police. Il nous a accompagnés et a produit un rapport qui sera déposé au Conseil de la STM au mois de septembre. Ce rapport sera rendu public par la suite. Nous lui avons demandé de nous indiquer ce que nous pourrions améliorer dans la démarche et ce à quoi nous devons nous sensibiliser. Dans ce rapport, il fait quelques recommandations pour améliorer le processus. Il approuve la démarche et estime qu'elle est justifiée. L'imputabilité est un des aspects fondamentaux de cette démarche. En cas de plainte, l'évaluation se fait actuellement à l'interne et cet aspect a été très critiqué et cette démarche de statuts spéciaux fera en sorte que les inspecteurs seraient soumis à un code de déontologie et, en cas de plaintes, celles-ci seraient étudiées par un organisme indépendant; le comité de déontologie policière. Ceci répond à une des principales préoccupations des gens.

D'autre part, il a un comité qui a été formé sur les relations avec les inspecteurs et la communauté, présidé par M. Rémi Boivin, indépendant de la STM. Le comité a été formé avec des membres de groupes représentatifs de la diversité, de minorités ethniques, de minorités visibles, de population de l'itinérance, etc. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter et produira un rapport qui sera soumis au comité service à la clientèle et qui sera aussi rendu public. Nous tentons de rendre ceci le plus ouvert possible et de prendre les commentaires de tous de manière à nous assurer qu'on améliore les relations entre les inspecteurs et la communauté.

Quant aux suggestions de M. Chevalier, nous les transmettrons au comité de manière à ce qu'on puisse voir dans quelles mesures nous pouvons avoir une attention particulière à celles-ci.

Toutes les autres questions portant sur ce sujet seront aussi transmises au comité sur les relations entre les inspecteurs de la STM et la communauté (CRIC)

Suivi : Secrétariat corporatif
